

# BRIEFING JUGES - BADGES 2017

## LECTURE DE LA FEUILLE D'IMPOSE 1<sup>ER</sup> - 5<sup>EME</sup> DEGRE

**Paragraphe coté** : en gras souligné : valeur de la difficulté exigée

- **Elément reconnu :**

Valeur de l'élément en **D** + fautes générales et fautes d'exigences techniques sur la note **E**.

- **Elément tenté :**

Perte de la valeur de l'élément en **D** + fautes générales sur la note **E**

- **Elément non exécuté ou aidé :**

Perte de la valeur de l'élément en **D** et - 3 points sur la note **E** (1 seule fois par paragraphe).

***Lorsque ces 3 points sont à retirer, les juges doivent avertir aussitôt le Responsable des Juges.***

**Pour la reconnaissance des éléments, se référer au tableau « éléments tentés et éléments reconnus ».**

Pénalité de 0.10 pt pour faute de texte sur la note E (exemple : la position des bras ne correspond pas au texte) et pour chaque tiret non exécuté en totalité ou partiellement

**Paragraphe non coté** :

- **Paragraphe avec un intitulé :**

- 0.80 pt sur la note **E** pour l'élément principal oublié

- 0.10 pt sur la note **E** pour tout tiret oublié.

**Attention** si le paragraphe entier est oublié, il n'y a **pas cumul** entre l'oubli de l'élément principal et les tirets non exécutés, la gymnaste perd au maximum 0.80pt.

- **Paragraphe intitulé « chorégraphie » :**

- 0.10 pt sur la note **E** pour chaque tiret non exécuté avec un maximum de 0.80 pt..

**Paragraphe coté ou non coté** :

Pour toute exigence technique non respectée - 0.30 pt sur la note **E (sauf cas particuliers)**

*(Colonne de droite dans les pages des mouvements)*

## CHUTE

**Tout élément chuté peut être recommencé (entrée et sortie comprises) SANS PENALITE POUR ELEMENT SUPPLEMENTAIRE même si les juges ont reconnu la première exécution.**

- **Chute après l'exécution de l'élément :**

Note **D** élément comptabilisé

Note **E** -1.00 pt pour chute + les fautes d'exécution

- **Chute pendant l'exécution de l'élément :**

- **Sans reprise :**

Note **D** perte de la valeur de l'élément

Note **E** -1.00 pt pour chute + les fautes d'exécution

- **Avec reprise :**

Note **D** élément comptabilisé

Note **E** -1.00 pt pour chute + les fautes de la 2<sup>ème</sup> exécution



Il y a un **barème bien précis** qu'il **faut appliquer** à chaque fois pour que la note soit **JUSTE** et même s'il s'agit de jeunes gymnastes.

Ne pas enlever les vraies pénalités pour un mouvement mal exécuté, c'est très injuste pour la gym qui fera correctement son enchaînement.

## FORMATION PHYSIQUE

Mouvement noté sur **10** pts

Fautes générales principales :

Genou plié, pointe de pied, bras fléchis, déséquilibre 0.10 pt , 0.30 pt, 0.50 pt à chaque fois

Fautes spécifiques

Jambe arrière fléchie, dos rond 0.10, 0.30 pt à chaque fois

Fautes de musique 0.10 pt

Pour toute ligne de paragraphe non exécutée 0.10 pt

Pour un paragraphe entier oublié 0.80 pt (comme pour les agrès)

La Formation Physique ne peut être inversée ni en totalité, ni en partie,

sinon 0.80 pt par paragraphe oublié

## BARRES

Réglages des 2 barres possibles en fonction de la taille de la gym.

C'est à la monitrice de régler la barre **avant** le début du mouvement de la gym.

Pour le 1er et 2è, la BI doit être à la hauteur de la taille de la gym. Si le matériel à disposition ne le permet **pas ne pas pénaliser** si la gym fléchit les bras

L'entraîneur a le droit d'être sur les tapis.

Si doute entre élément tenté et reconnu => tableau des éléments tentés/reconnus

Fautes principales

Élan intermédiaire : élan supplémentaire après un arrêt lorsque le corps est en ouverture 0,50pt

Ajustement des prises 0,10pt à chaque fois

Appui passif 0,30pt

Dans les 1er et 2ème degrés, pour la roulade AV

Il faut faire la différence entre les gymnastes qui ne contrôlent pas du tout la descente et celles qui essayent.

Pénalités à enlever : descente non contrôlée (ET) 0,30

suspension passive : 0,30

heurter le tapis : 1,00

élément ou passage réalisé de façon discontinue : 0,10 – 0,30 – 0,50

Au 2ème degré ELAN

Bien faire attention, l'élan est considéré comme tenté dès qu'il y a un fouetté des jambes (volontaire) et bassin décollé

Si l'élan n'est pas fait D = - 1.00 E = - 3

Pour les balancers, bien faire attention aux exigences spécifiques des degrés et regarder les croquis au début du chapitre.

## TABLE DE SAUT

La gym a droit à 3 courses pour 2 sauts. Ceux-ci doivent être identiques

Pour saut avec option, si 2<sup>ème</sup> saut option différente c'est le 1<sup>er</sup> saut qui est noté

Si gym fait un saut avant le signal des juges : saut à refaire SANS PENALITE

Le jury doit avertir l'entraîneur avant le 2ème essai, si au 1<sup>er</sup> essai le saut est nul

Le juge doit aussi avertir l'entraîneur si la gym fait un saut différent que le saut annoncé :

- Le moniteur peut alors demander l'annulation du 1<sup>er</sup> essai, la gym fait le 2<sup>ème</sup> essai du saut annoncé
- Le moniteur laisse le 1<sup>er</sup> essai, la gym doit obligatoirement faire le même saut (pas de pénalité de 0.80 pt pour mauvaise annonce puisque nous sommes en Jeunes Poussines et Poussines).

Pour que le saut soit reconnu, il faut que la gym arrive d'abord sur les pieds.

Si chute avant pose de pieds      saut nul  
 Si pose de pieds puis chute      saut noté et - 1 pt pour chute

Pas de pose des mains en premier sur la table :      saut nul

Aide de l'entraîneur      saut nul

Présence de l'entraîneur entre la table et le tremplin      - 0.50  
 Ou sur le tapis ou mains au dessus du tapis

### 3<sup>ème</sup> degré

Si la gym fait 1 ou 2 pas avant le saut vertical - 0.80 + 0.50 pour manque de continuité.  
 le saut vertical doit avoir aussi une hauteur assez importante en 3<sup>ème</sup> degré (jusqu'à 0.80)

### 4<sup>ème</sup> degré

Arrivée assise sur la table de saut      saut nul

## POUTRE

Rebonds sur le tremplin avant l'entrée : - 0,50 pt sur note **E** quelque soit le nombre de rebonds (élan supplémentaire).

S'accrocher à la poutre pour éviter la chute n'existe plus      - 1.00 pt pour chute

Pour être reconnu, un élément doit être revenu au moins SUR 1 PIED sur poutre.

Si la poutre est juste frôlée ou effleurée, élément pas comptabilisé

Attention aux angles suivant les sauts

Saut enjambé :      au dessus de 135 : pas de pénalité      jusqu'à 90° saut reconnu,  
 Sauts sissone et écart :      jusqu'à 60° le saut est reconnu,      donc rare qu'il ne le soit pas !  
 Par contre il peut y avoir des fautes générales pour bassin non dans l'axe, jbes fléchies, déséquilibre.

ATR 1 Jbe du 3<sup>ème</sup> degré, la 1<sup>ère</sup> jbe peut dépasser la verticale mais pénalisation si pas alignement mains, épaules, bassin.

Le sursaut n'est pas un pas chassé : les deux pieds doivent décollés en même temps

La chorégraphie fait partie intégrante du mouvement et il faut donc penser à pénaliser les marcher pieds plats lorsque c'est précisé sur ½ pointes, les jambes non tendues dans les marcher, les bras relâchés

## SOL

Bien penser aux ET

Pour les tours, la pose du talon détermine la fin du pivot.

Saut sissone et saut enjambé      < 90° = élément non reconnu

Grand écart : il n'est pas obligatoire que les fesses touchent le sol pour ne pas avoir de pénalité.

➤ 150° = SP

Position non tenue	0,30
Aide des mains non autorisée (relevé de roulade ou gd écart)	0,30
Marche pied plat lorsque c'est précisé sur ½ pointes	0,10 à chq fois
Pivot pied plats	0,30

Paragraphe choré,	0.80 paragraphe entier oublié 0,10 par tiret (max 0.80)
-------------------	--

## ROLE DU RESPONSABLE D'AGRES

Le responsable d'agrès doit :

- accueillir les clubs lorsqu'ils arrivent à l'agrès.
- signaler aux clubs le **nombre** de jury
- demander que les gyms soient réparties **correctement** par **JURY** (et non par appareil) tant en nombre et qu'en degré  
(*Pénalisation sur la note de discipline si non respect de cette consigne*)
- s'assurer du nombre de gymnastes et réclamer les feuilles de notes
- relever l'ensemble des notes à la fin de la rotation
- mettre la note de discipline en accord avec les autres juges